

Menacée de viol, une agente du stationnement témoigne

VIOLENCE • Face à une hausse de l'agressivité des usagers, la Fondation des parkings serre la vis et applique désormais une tolérance zéro. Récemment, un homme a été condamné par la justice pour avoir proféré des menaces contre une collaboratrice. Témoignage.

Tadeusz Roth

Barbara* a encore la voix qui tremble lorsqu'elle fait référence à l'agression qu'elle a subie au début du mois de mai. Employée depuis une vingtaine d'années comme agente du stationnement à la Fondation des parkings, c'est la première fois qu'elle a été confrontée à une telle situation. Les faits: un contrevenant - qui venait d'être sanctionné par son collègue - l'a menacée et insultée, en mimant des actes d'ordre sexuel pour l'intimider. Après une plainte, l'homme a été condamné à 300 francs d'amende, 50 jours-amendes à 30 francs ainsi qu'aux frais de procédure de 520 francs. Barbara revient sur son agression.

GHI: Que s'est-il passé ce jour-là?

Barbara: C'était un samedi, dans un lieu normalement réservé aux véhicules des commerçants du marché de la Fusterie. Mon collègue avait verbalisé des voitu-

res sur cette zone. C'est en repassant dans la rue que nous avons été violemment pris à partie. Pendant que mon binôme expliquait au contrevenant le motif de l'amende, ce dernier est devenu très agressif. Puis, sans raison apparente, il s'est tourné vers moi pour m'insulter. Il faut dire que mon collègue est baraqué et que j'étais une cible sans doute plus facile pour lui. Il m'a traitée de «pute», de «mal baisée», et a mimé des actes d'ordre sexuel. Alors que sa compagne et son petit garçon étaient à ses côtés! Malgré l'intervention de mon collègue, la virulence de l'homme, soutenu par sa femme, m'a fait peur. Me sentant physiquement menacée, j'ai fini par appeler le 117, ce qui a provoqué leur fuite.

- Comment avez-vous vécu ce choc dans les jours qui ont suivi? Cela a été un véritable traumatisme. Heureusement, j'ai pu



Depuis la pandémie, la Fondation des parkings dénonce une hausse de l'agressivité des contrevenants. DR

compter sur ma famille, mes collègues et ma hiérarchie, qui m'ont soutenue dans cette épreuve. J'ai voulu reprendre mon activité dès le lundi suivant mais j'étais encore trop choquée par ce qui s'était passé. J'étais effrayée quand on me demandait un renseignement dans la rue. On a dû m'arrêter pour raison médicale pendant deux semaines. Parallèlement, mon supérieur m'a dirigée vers Viol Secours, une association qui vient en aide aux victimes. J'ai eu plusieurs entretiens avec des professionnels de cette institution, ce qui m'a énormément aidée.

- Et puis, vous avez décidé de porter plainte, soutenue par votre direction... Il fallait agir. Au-

delà même de mon propre cas. Cela concerne aussi les autres collègues: si on ne fait rien, ça va recommencer. Le jugement a été rapidement rendu: le 22 septembre, mon agresseur a été reconnu coupable de violence et menace contre des fonctionnaires, mais aussi de désagrément causé par la confrontation à un acte d'ordre sexuel, ce qui est une première dans le cadre de plaintes déposées dans notre service. C'est la cinquième fois que cet homme est condamné pour des motifs similaires. J'espère que ma plainte permettra d'éviter à d'autres femmes de subir le même sort.

- Aujourd'hui, comment vous sentez-vous? Je me sens mieux, j'ai

pu reprendre mon activité. Le jugement m'a permis d'avancer, j'ai le sentiment que justice a été rendue. Mais il faut tout de même dire que depuis le Covid, le comportement des gens semble avoir changé. Il n'y a pas forcément plus d'agressions mais on a le sentiment que les gens s'énervent davantage qu'avant. Que l'escalade est plus rapide. Nous ne faisons pas un métier facile, il n'est jamais simple d'amender un contrevenant. Mais nous sommes formés pour cela et essayons toujours de le faire avec tact et respect. Espérons que mon témoignage permette d'éviter de nouvelles agressions. ■

*Prénom d'emprunt

Tolérance zéro

TR • Ce cas particulier s'insère dans un contexte plus général où les agentes et les agents assermentés du Service du stationnement sont trop souvent victimes d'insultes, intimidations, menaces, voire d'agressions physiques, dans le cadre de l'exercice de leur fonction. L'agressivité des usagers a sensiblement augmenté, notamment avec les nouvelles directives de contrôle sur les cases de livraison et les motocycles. Le sentiment des collaborateurs est qu'ils ne sont pas assez protégés, y compris par l'uniforme. La Fondation des parkings applique une tolérance zéro vis-à-vis de ces comportements et porte systématiquement plainte pénale contre les auteurs des actes hostiles. Parallèlement, elle applique aussi la tolérance zéro vis-à-vis d'éventuels comportements inappropriés de la part de son personnel.

Et si vous décidiez aujourd'hui de l'avenir énergétique de votre maison ?



SIG et ses partenaires vous accompagnent pour améliorer l'efficacité énergétique de votre maison et maîtriser vos dépenses.



www.sig-ge.ch/villa
0844 800 808

